



Ordonnance de télécom CRTC 2015-337

Version PDF

Autres références : 2015-298 et 2015-315

Ottawa, le 27 juillet 2015

Diverses compagnies – Approbation définitive des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Transvision (Cookshire) inc.	1	11 juin 2015
TATA Communications (Canada) Ltd.	1 1A	4 juin 2015 22 juin 2015

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général